



L'apprentissage dans l'académie de Bordeaux au 31/12/2019

Avec 23 105 apprentis dans l'académie, les effectifs ont progressé de 28 % entre 2009 et 2019, soit une hausse plus marquée qu'en Nouvelle-Aquitaine (20 %).

Cette évolution masque une diminution du nombre d'apprentis entre 2012 et 2015, largement compensée par la hausse observée depuis. La réforme de l'apprentissage s'est traduite par une très forte augmentation du nombre d'apprentis entre 2018 et 2019, particulièrement aux niveaux supérieurs (I, II et III).

Les niveaux de formation les plus représentés restent les niveaux V (CAP, MC...) et IV (Bac professionnel, brevet professionnel...) qui représentent 64 % de l'ensemble des apprentis. L'enseignement supérieur, qui regroupe 36 % des effectifs, poursuit son développement dans l'académie, comme en Nouvelle-Aquitaine et en France.

Dans l'académie, l'apprentissage concerne 6,1 % des jeunes de 16-25 ans, proportion légèrement inférieure à la moyenne régionale (6,7 %).

Le nombre d'apprentis en EPLE a progressé de 7,7 % en un an. Ils représentent désormais près de 9 % de l'ensemble des apprentis de l'académie.

Les grandes caractéristiques de l'apprentissage demeurent : le domaine de la production attire plus de six apprentis sur dix et les filles y représentant seulement 13 % des effectifs.

Les principales entreprises formatrices relèvent principalement du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles, de la construction, de l'industrie manufacturière et de l'hébergement et de la restauration.

L'apprentissage reste très peu présent dans plusieurs secteurs d'activité.

■ 90 CFA pilotent 234 sites de formation dans l'académie

L'académie de Bordeaux regroupe 90 centres de formation des apprentis (CFA), dont 59 sont sous la tutelle pédagogique du Ministère de l'Education Nationale. La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, mise en application en 2019, a eu pour conséquence l'augmentation du nombre de CFA (+ 27 établissements).

L'académie regroupe 57 % des CFA de Nouvelle-Aquitaine et 54 % des sites de formation. Dans l'académie, 44 % des CFA sont situés en Gironde et plus d'un sur cinq dans les Pyrénées-Atlantiques (21 %).

L'implantation des sites de formation est assez semblable. Le département de la Gironde regroupe 41 % des sites de formation de l'académie et les Pyrénées-Atlantiques 25 %.

■ 23 105 apprentis, soit une progression de 13 % en un an

Fin 2019, l'académie de Bordeaux compte 23 105 apprentis, soit 54 % des effectifs de Nouvelle-Aquitaine. Parmi ces jeunes, 460 sont rattachés à un CFA situé en dehors de l'académie.

Au total, 11 475 apprentis étudient dans des sites de formation implantés en Gironde (soit la moitié de l'ensemble des apprentis de l'académie) et 4 775 en Pyrénées-Atlantiques (21 %). Dans les autres départements, le nombre d'apprentis varie de 1 865 dans les Landes (soit 8 % de l'ensemble) à 2 106 dans le Lot-et-Garonne (9 %) et 2 884 en Dordogne (12 %).

Entre 2018 et 2019, le nombre d'apprentis a augmenté de 12,6 % dans l'académie de Bordeaux, soit une progression plus marquée qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 9,2 %).

Cette tendance se retrouve dans tous les départements de l'académie. La hausse est particulièrement forte dans les Pyrénées-Atlantiques (+ 19,2 %), en Gironde (+ 13,8 %) et en Dordogne (+ 11,2 %).

Nombre de CFA, de sites de formation et effectifs par département d'implantation en 2019

| | Dordogne | Gironde | Landes | Lot-et-Garonne | Pyrénées-Atlantiques | Académie | Nouvelle-Aquitaine |
|-------------------------|----------|---------|--------|----------------|----------------------|----------|--------------------|
| CFA | 15 | 40 | 8 | 8 | 19 | 90 | 157 |
| Sites de formation | 36 | 97 | 22 | 21 | 58 | 234 | 436 |
| Effectifs* | 2 884 | 11 475 | 1 865 | 2 106 | 4 775 | 23 105 | 42 821 |
| Evolution 2018-2019 (%) | 11,2 | 13,8 | 4,8 | 2,6 | 19,2 | 12,6 | 9,2 |

Source : SIFA aux 31 décembre 2018 et 2019

* par département d'implantation du site de formation. Une partie de ces apprentis est rattachée à des établissements situés dans un autre département de l'académie, de Nouvelle-Aquitaine voire d'une autre région : 584 apprentis sont dans ce cas en Dordogne, 875 en Gironde, 152 dans les Landes, 240 dans le Lot-et-Garonne et 439 dans les Pyrénées-Atlantiques.

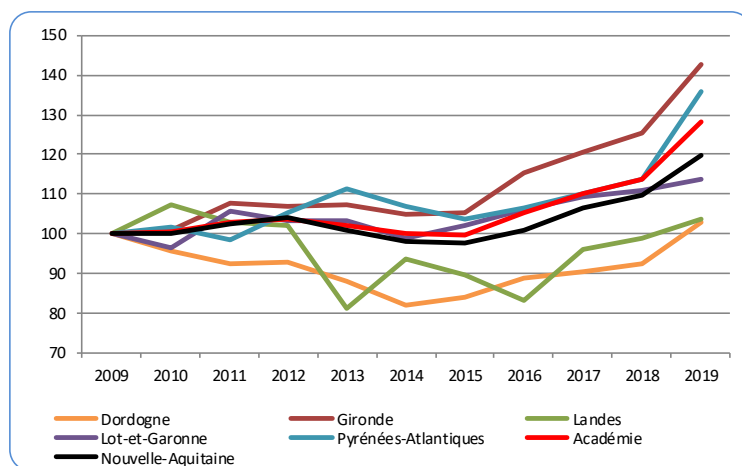
■ Une progression de 28 % du nombre d'apprentis entre 2009 et 2019

Sur dix ans, la progression du nombre d'apprentis a également été plus marquée dans l'académie (+ 28 % entre 2009 et 2019) qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 20 %).

C'est en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques que l'augmentation a été la plus forte (respectivement + 43 % et + 36 %). Elle a été plus modérée dans le Lot-et-Garonne (+ 14 % sur l'ensemble de la période), où les effectifs ont légèrement progressé entre 2010 et 2011 puis à partir de 2014.

En Dordogne, le nombre d'apprentis a diminué jusqu'en 2014 et progresse depuis. Dans les Landes, le nombre d'apprentis a évolué de manière très chaotique, avec une alternance d'augmentations et de baisses selon les années.

Evolution du nombre d'apprentis par département du site de formation (Base 100 en 2009)



Source : SIFA au 31 décembre 2009 à 2019

■ Un fort développement de l'apprentissage dans le supérieur

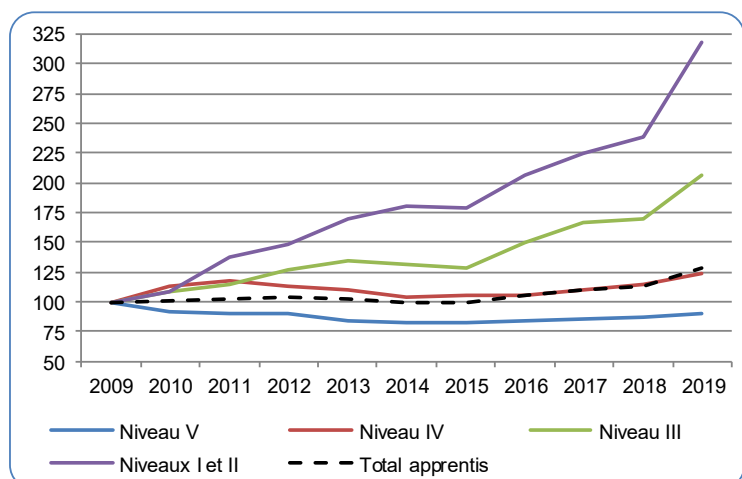
En 2019, 41 % des apprentis suivent une formation de niveau V, le plus souvent pour préparer un CAP. Cette proportion, équivalente à la moyenne de Nouvelle-Aquitaine, reste supérieure à celle observée en France (35 %).

Le nombre de jeunes en formation de niveau IV s'élève à environ 5 400, soit un quart de l'ensemble des apprentis. Cet effectif a progressé de 9 % entre 2018 et 2019, soit une hausse plus soutenue qu'en Nouvelle-Aquitaine (+ 7 %) et qu'en France (+ 4 %). A ce niveau, les baccalauréats professionnels ont vu leurs effectifs progresser de 6 % et les brevets professionnels de 2 %.

Les effectifs du niveau III ont progressé d'environ 22 % en un an et représentent 17 % de l'ensemble des apprentis en 2019. Le nombre de jeunes en BTS, principal diplôme de l'enseignement supérieur délivré par l'apprentissage, progresse de près de 16 % en un an.

Enfin, plus de 4 200 apprentis préparent une formation de niveau I ou II en 2019, soit une hausse de 33 % en un an. Le développement de l'apprentissage dans le supérieur se poursuit dans l'académie (+ 27 %). Cette évolution est plus marquée que celle observée en Nouvelle-Aquitaine (+ 19 %) et en France (+ 13 %).

Evolution du nombre d'apprentis par niveau (Base 100 en 2009)



Source : SIFA au 31 décembre 2009 à 2019

Evolution du nombre d'apprentis par niveau et diplôme

| | 2018 | 2019 | Evolution (en %) |
|------------------------------------|---------------|---------------|------------------|
| CAP | 8 316 | 8 552 | 2,8 |
| Autres diplômes de niveau V | 702 | 847 | 20,7 |
| Total Niveau V | 9 018 | 9 399 | 4,2 |
| BP | 1 934 | 1 970 | 1,9 |
| Bac professionnel | 2 424 | 2 572 | 6,1 |
| Autres diplômes de niveau IV | 616 | 859 | 39,4 |
| Total Niveau IV | 4 974 | 5 401 | 8,6 |
| BTS | 2 782 | 3 224 | 15,9 |
| Autres diplômes de niveau III | 538 | 809 | 50,4 |
| Total Niveau III | 3 320 | 4 033 | 21,5 |
| Master | 637 | 707 | 11,0 |
| Licence | 673 | 897 | 33,3 |
| Diplôme d'ingénieur | 825 | 923 | 11,9 |
| Autres diplômes de niveaux I et II | 1 073 | 1 745 | 62,6 |
| Total Niveaux I et II | 3 208 | 4 272 | 33,2 |
| Total apprentis | 20 520 | 23 105 | 12,6 |

Source : SIFA aux 31 décembre 2018 et 2019

La croissance des effectifs dans le supérieur a été plutôt régulière entre 2009 et 2019 dans l'académie de Bordeaux et en Nouvelle-Aquitaine. En 2019, la part des apprentis suivant une formation post-baccalauréat s'élève à 36 % dans l'académie et 35 % en Nouvelle-Aquitaine, contre 43 % en France.

Dans les formations de niveau IV, les effectifs ont progressé entre 2009 et 2011 dans l'académie, puis diminué les trois années suivantes avant de repartir à la hausse.

Le nombre d'apprentis suivant une formation de niveau V a globalement diminué de 10 % sur l'ensemble de la période.

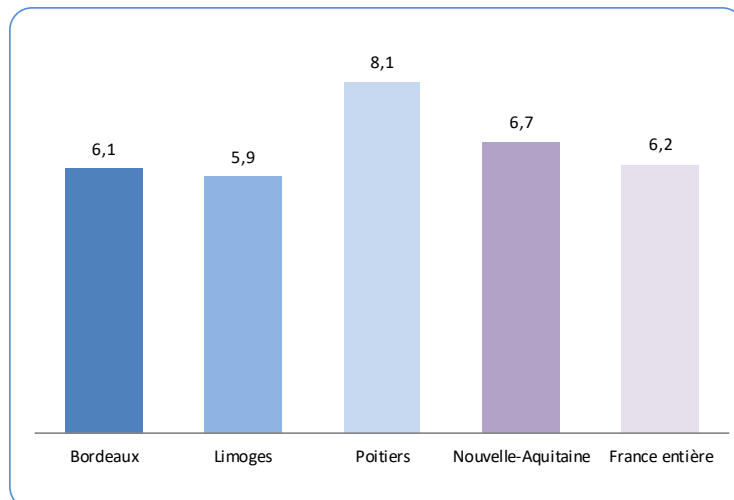
■ Dans l'académie, 6,1 % des jeunes de 16-25 ans sont en apprentissage

En 2019, les jeunes en apprentissage représentent 6,1 % des jeunes de 16-25 ans domiciliés dans l'académie, contre 5,5 % un an plus tôt. Cette proportion est proche de la moyenne française (6,2 % en France) mais inférieure à la moyenne régionale (6,7 % en Nouvelle-Aquitaine). Le poids de l'apprentissage est particulièrement élevé dans l'académie de Poitiers (8,1%).

Le poids de l'apprentissage dans la population de 16-25 ans varie selon les académies et les régions. Il est lié au contexte économique local (nombre d'entreprises accueillant des jeunes...) et au dynamisme de la formation professionnelle.

L'académie de Bordeaux se situe au 16^{ème} rang national (sur les 26 académies de métropole), celle de Poitiers au 2^{ème} rang, juste derrière l'académie de Paris, et celle de Limoges au 18^{ème} rang. Parmi les 13 régions métropolitaines, la Nouvelle-Aquitaine se situe au 6^{ème} rang national.

Proportion des 16-25 ans en apprentissage en 2019 (en %)

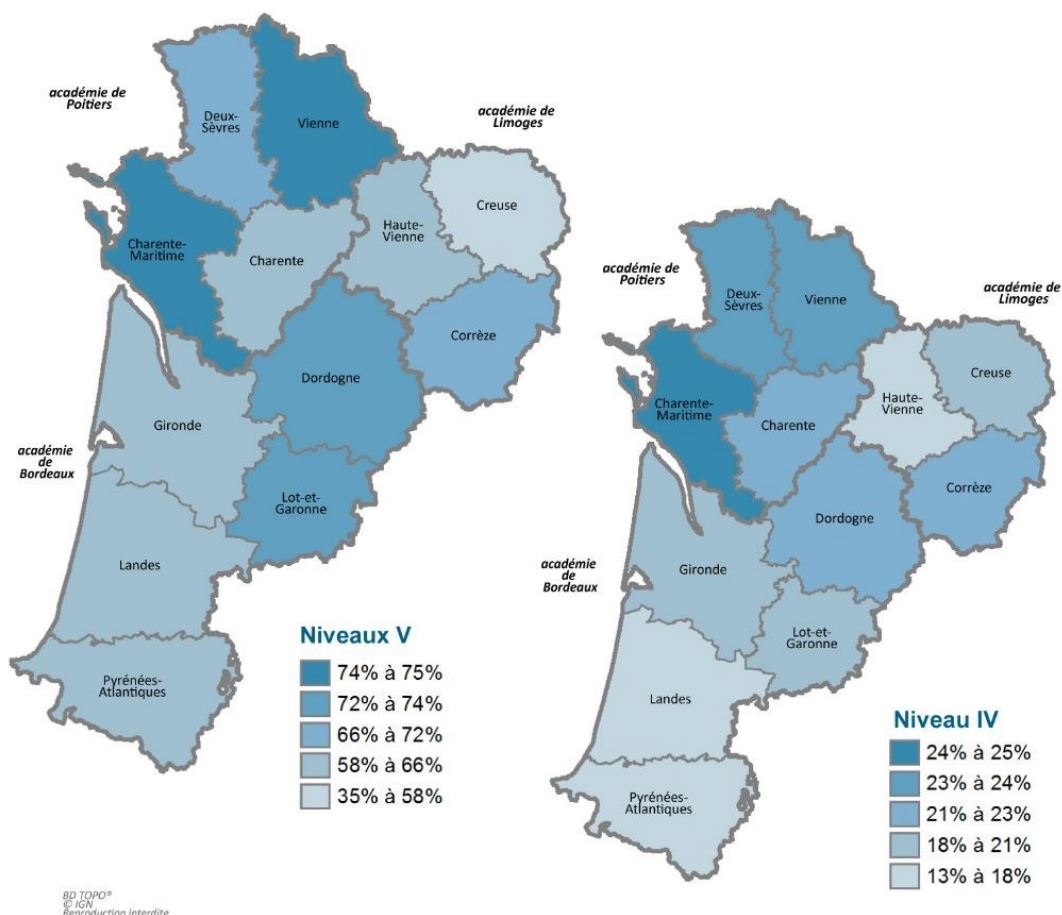


Sources : SIFA au 31 décembre 2019, Insee (bilan démographique, mars 2020)

■ L'apprentissage représente un tiers des effectifs du second cycle professionnel

Dans l'académie de Bordeaux, l'apprentissage représente 64 % des effectifs du second cycle professionnel au niveau V et 18 % au niveau IV. A ces niveaux, le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est plus élevé qu'en France (respectivement 58 % et 17 %) mais un peu moins qu'en Nouvelle-Aquitaine (66 % et 20 %). Dans la région, c'est en Charente-Maritime et dans la Vienne que le poids de l'apprentissage est le plus élevé.

Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel en 2019 (en %)



Sources : SIFA au 31 décembre 2019, Système scolaire (SYSCA), MEN-DEPP

■ Plus de 60 % des apprentis entrant en première année de cycle sont issus de la voie scolaire

En 2019, près de 12 500 apprentis sont entrés en première année de cycle, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution provient d'une hausse importante des entrées dans les formations d'enseignement supérieur (+ 31 %) et d'une augmentation de 6 % des entrées dans les formations d'enseignement secondaire.

Tous niveaux confondus, 62 % des apprentis entrant en première année de cycle sont issus de la voie scolaire. Ce pourcentage varie selon le niveau de formation. Il est nettement moins élevé pour les apprentis préparant un diplôme de niveau IV (45 %) que pour ceux préparant un diplôme de niveau V, III ou I (67 à 70 %).

Parmi les apprentis issus de la voie scolaire, ceux de niveau IV viennent le plus souvent de second cycle professionnel et ceux de niveau V viennent en majorité de troisième.

Les apprentis de niveau I entrant en première année de cycle sont plus souvent issus de l'apprentissage en 2019 que deux ans plus tôt (23 % contre 13 % en 2017).

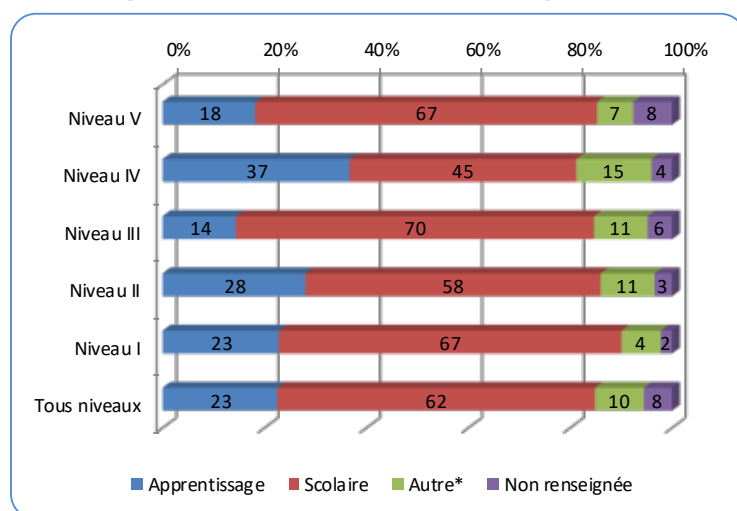
■ Les EPLE accueillent près de 9 % des apprentis

Fin 2019, près de 2 000 apprentis suivent une formation en établissement public local d'enseignement (EPL), soit 8,6 % des apprentis.

Parmi les apprentis en EPLE, 731 suivent une formation de niveau III (37 %), 582 une formation de niveau IV (29 %) et 633 de niveau V (32 %). Les apprentis suivant une formation de niveau I ou II sont peu nombreux en EPLE (47).

La part de l'apprentissage en EPLE est plus élevée pour les BTS (22,4 %) et les baccalauréats professionnels (15,3%) que pour les brevets professionnels (8,0 %) et les CAP (7,1 %).

Origine des entrants en 1ère année de cycle (en %)



Source : SIFA au 31 décembre 2019

* emploi, contrat de professionnalisation, sans emploi, stage...

Les **entrants** en apprentissage sont les apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage, pour la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie. Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans emploi, stage, etc.).

Entre 2018 et 2019, le nombre d'apprentis en EPLE a augmenté de 7,7 %. Cette hausse a été particulièrement marquée au niveau III, notamment pour les BTS (+ 13,7 %).

Au niveau IV, le nombre d'apprentis en EPLE a progressé de 11,3 % pour les baccalauréats professionnels mais a diminué de 14,1 % pour les brevets professionnels.

L'augmentation du nombre d'apprentis en EPLE a été plus modérée au niveau V (+7,5 % globalement et + 8,1 % pour les CAP).

Enfin, aux niveaux I et II, le nombre d'apprentis est resté stable dans les EPLE.

Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2019

| | Apprentis en EPLE | Ensemble des apprentis | Part en EPLE (%) | Evolution EPLE 2019/2018 (%) |
|---------------------------|-------------------|------------------------|------------------|------------------------------|
| Niveau V | 633 | 9 399 | 6,7 | 7,5 |
| dont CAP | 611 | 8 552 | 7,1 | 8,1 |
| Niveau IV | 582 | 5 401 | 10,8 | 2,5 |
| dont brevet professionnel | 158 | 1 970 | 8,0 | -14,1 |
| dont bac professionnel | 393 | 2 572 | 15,3 | 11,3 |
| Niveau III | 731 | 4 033 | 18,1 | 13,0 |
| dont BTS | 722 | 3 224 | 22,4 | 13,7 |
| Niveau I et II | 47 | 4 272 | 1,1 | 0,0 |
| Total | 1 993 | 23 105 | 8,6 | 7,7 |

Source : SIFA aux 31 décembre 2018 et 2019

Des différences entre filles et garçons persistantes

Dans l'académie, comme en Nouvelle-Aquitaine et au niveau national, le niveau de formation des apprentis diffère selon le sexe. La part des apprentis suivant une formation de niveau V reste plus élevée chez les garçons que chez les filles (46 % contre 29 % dans l'académie). A l'inverse, comme en 2018, la part des apprentis de niveau bac ou plus est plus forte chez les filles : 25 % préparent un diplôme de niveau IV, 20 % un diplôme de niveau III et 26 % un diplôme de niveau I ou II (contre respectivement 22 %, 17 % et 15 % pour les garçons).

En 2019, les filles représentent un tiers des apprentis. Leur part est plus élevée dans les spécialités de formation liées aux services (60 % contre 13 % dans celles de la production).

Dans ces spécialités, la part des filles atteint 67 % au niveau IV et 65 % au niveau V. En revanche, aux niveaux supérieurs, les effectifs sont plus équilibrés entre les filles et les garçons.

Inversement, dans les spécialités de la production, la part des filles progresse avec le niveau d'études, passant de 11 % aux niveaux IV et V à 23 % au niveau II et 27 % au niveau I.

En un an, la part des filles a progressé de 3 points dans les formations de niveaux I liées aux services mais a diminué à tous les autres niveaux de ces spécialités. Dans les formations de la production, la part des filles est restée relativement stable, sauf pour les formations de niveau II pour lesquelles elle a fortement baissé (-17 points).

Niveaux de formation :

- V : préparation d'un diplôme de second cycle professionnel court (type CAP ou MC)
- IV : préparation d'un diplôme de second cycle professionnel long (type baccalauréat ou brevet professionnel)
- III : préparation d'un diplôme de niveau bac+2 (type BTS, DUT)
- II et I : préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac+3

Six apprentis sur dix suivent une formation dans le domaine de la production

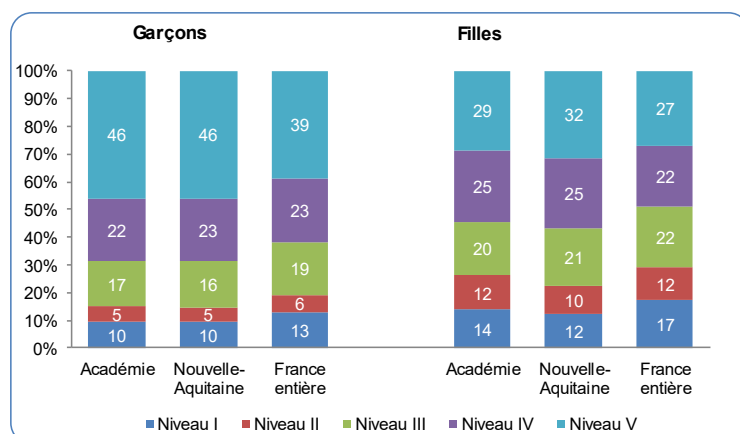
Dans l'académie et en Nouvelle-Aquitaine, la voie de l'apprentissage dans les formations aux métiers de la production reste plus développée qu'en moyenne nationale. En 2019, le poids de ces spécialités de formations s'élève en effet à 60 % dans l'académie et 61 % dans l'ensemble de la région, contre 55 % en France entière (y compris Mayotte).

Dans le domaine de la production, les spécialités les plus représentées restent celles des transformations, de la mécanique-électricité-électronique et du génie civil-construction-bois.

Dans le domaine des services, les deux principales spécialités de formation sont, comme en 2018, les échanges-gestion ainsi que les services aux personnes.

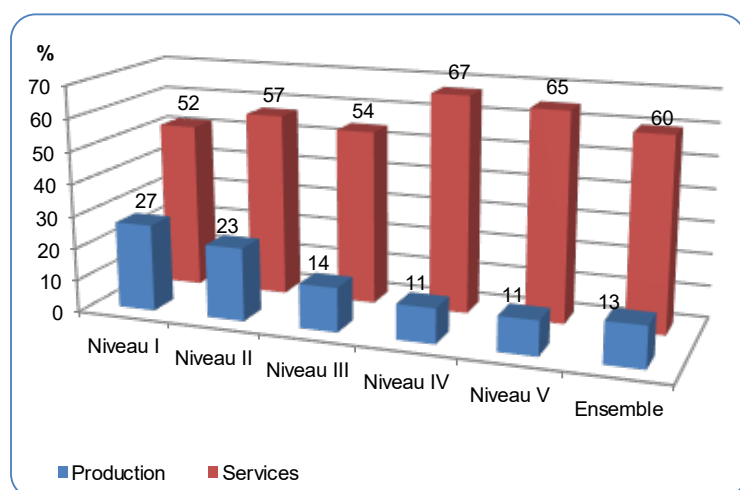
La part des filles varie fortement selon les spécialités de formation.

Répartition des apprentis par sexe et niveau (en %)



Source : SIFA au 31 décembre 2019

Part des filles par niveau de formation dans les spécialités de la production et des services (%)



Source : SIFA au 31 décembre 2019

Dans le domaine de la production, les spécialités les plus féminisées sont celles des matériaux souples (62 %). Avec respectivement 85 % et 76 % de filles en 2019, les spécialités plurivalentes des services et celles des services aux personnes sont les spécialités les plus féminisées du domaine des services. Enfin, les spécialités des échanges et de la gestion regroupent une majorité de filles (53 %).

Les filles restent très peu représentées en mécanique, électricité, électronique ainsi qu'en génie civil, construction, bois (environ 5 %).

Pour une même spécialité de formation, la part des filles peut varier selon le niveau de la formation. C'est notamment le cas pour les spécialités des services aux personnes, la part des filles passant de 80 % pour le niveau II à 78 % pour le niveau V, 75 % pour les niveaux III et IV et 50 % pour le niveau I. Concernant les spécialités plurivalentes des services, les filles représentent 88 % des effectifs au niveau IV, contre 69 % au niveau III.

| Domaines de spécialités | Effectifs | % | Part des filles (%) | Part des garçons (%) |
|---|---------------|--------------|---------------------|----------------------|
| 11 - MATHEMATIQUES ET SCIENCES | 60 | 0,2 | 51,7 | 48,3 |
| 12 - SCIENCES HUMAINES ET DROIT | 49 | 0,2 | 81,6 | 18,4 |
| 13 - LETTRES ET ARTS | 17 | 0,1 | 76,5 | 23,5 |
| SPECIALITES DISCIPLINAIRES | 126 | 0,5 | 66,7 | 33,3 |
| 30 - SPEC.PLURIVALENTES DES SERVICES | 71 | 0,3 | 84,5 | 15,5 |
| 31 - ECHANGES ET GESTION | 5 076 | 22,0 | 52,9 | 47,1 |
| 32 - COMMUNICATION ET INFORMATION | 706 | 3,1 | 44,1 | 55,9 |
| 33 - SERVICES AUX PERSONNES | 2 913 | 12,6 | 76,3 | 23,7 |
| 34 - SERVICES A LA COLLECTIVITE | 378 | 1,6 | 44,7 | 55,3 |
| SPECIALITES DES SERVICES | 9 144 | 39,6 | 59,6 | 40,4 |
| 20 - SPEC.PLURI-TECHNO DE LA PRODUCTION | 692 | 3,0 | 13,9 | 86,1 |
| 21 - AGRICULTURE, PECHE, FORET | 1 838 | 8,0 | 18,1 | 81,9 |
| 22 - TRANSFORMATIONS | 4 322 | 18,7 | 22,1 | 77,9 |
| 23 - GENIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS | 3 067 | 13,3 | 5,6 | 94,4 |
| 24 - MATERIAUX SOUPLES | 45 | 0,2 | 62,2 | 37,8 |
| 25 - MECANIQUE, ELECTRICITE, ELECTRONIQUE | 3 871 | 16,7 | 4,7 | 95,3 |
| SPECIALITES DE LA PRODUCTION | 13 835 | 59,9 | 12,8 | 87,2 |
| Ensemble | 23 105 | 100,0 | 31,6 | 68,4 |

■ Les entreprises formatrices relèvent principalement de trois grands secteurs d'activité

Fin 2019, près de six apprentis sur dix sont en apprentissage dans des entreprises relevant de trois secteurs d'activité : le commerce et la réparation d'automobiles et de motos qui regroupe 23 % des apprentis, la construction (18 %) ainsi que l'industrie manufacturière (17 %).

Vient ensuite le secteur de l'hébergement et de la restauration qui rassemble 8 % des apprentis. Les entreprises des autres activités de services rassemblent 6 % des effectifs et celles de la filière agriculture, sylviculture et pêche 5 %.

Certains secteurs d'activités recourent très peu à l'apprentissage (production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, industries extractives...).

Pour en savoir plus :

<http://www.ac-bordeaux.fr/statistiques/Apprentissage>

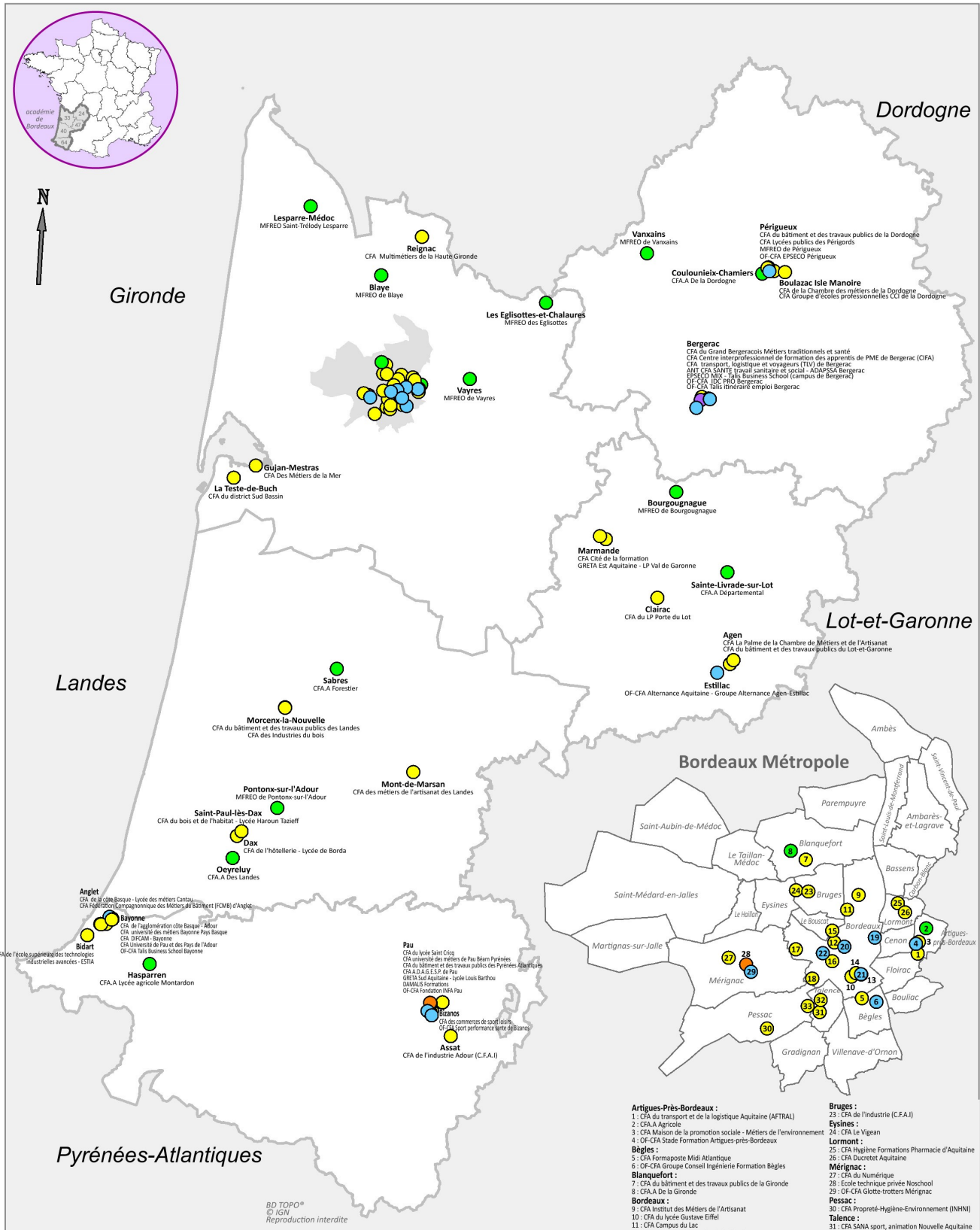
<http://www.education.gouv.fr/etudes-et-statistiques>
« L'apprentissage au 31 décembre 2019 » - Note d'information n°20.27 – septembre 2020

Répartition des apprentis selon l'activité des entreprises

| | Effectifs | % |
|---|---------------|--------------|
| Commerce ; réparation d'automobiles et de motos | 4 626 | 22,7 |
| Construction | 3 601 | 17,7 |
| Industrie manufacturière | 3 386 | 16,6 |
| Hébergement et restauration | 1 543 | 7,6 |
| Autres activités de services | 1 235 | 6,1 |
| Agriculture, sylviculture et pêche | 1 035 | 5,1 |
| Activités de services administratifs et de soutien | 941 | 4,6 |
| Administration publique | 702 | 3,5 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques | 686 | 3,4 |
| Santé humaine et action sociale | 586 | 2,9 |
| Transports et entreposage | 437 | 2,1 |
| Activités financières et d'assurance | 393 | 1,9 |
| Information et communication | 331 | 1,6 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 294 | 1,4 |
| Activités immobilières | 195 | 1,0 |
| Enseignement | 153 | 0,8 |
| Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 132 | 0,6 |
| Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution | 58 | 0,3 |
| Industries extractives | 16 | 0,1 |
| Total | 20 350 | 100,0 |

Source : SIFA au 31 décembre 2019

Les centres de formation pour apprentis (*) dans l'académie de Bordeaux - année scolaire 2019-2020



ACADÉMIE DE BORDEAUX
 Liberté
 Égalité
 Fraternité
 Pôle de l'organisation scolaire et universitaire
 Direction des études et de la prospective
 Source : SIFA
 Décembre 2020

Les centres de formation pour apprentis (ministère de rattachement) :

- Education nationale
- Enseignement supérieur
- Agriculture
- Santé
- (organismes de formation CFA)
- départements

- Artigues-Près-Bordeaux :**
 1: CFA du transport et de la logistique Aquitaine (AFTRAL)
 2: CFA Agricole
 3: CFA Maison de la promotion sociale - Métiers de l'environnement
 4: OF-CFA Stade Formation Artigues-près-Bordeaux
- Bègles :**
 5: CFA Formaposte Midi Atlantique
 6: OF-CFA Groupe Conseil Ingénierie Formation Bègles
- Blanquefort :**
 7: CFA du bâtiment et des travaux publics de la Gironde
 8: CFA A de la Gironde
- Bordeaux :**
 9: CFA Institut des Métiers de l'Artisanat
 10: CFA du lycée Gustave Eiffel
 11: CFA Campus du Lac
 12: CFA compagnons du devoir de Bordeaux
 13: CFA des métiers de la banque et de la finance
 14: CFA métiers du livre - Université Michel Montaigne
 15: CFA ASPECT Aquitaine
 16: CFA de l'hospitalisation privée (GPHFP)
 17: CFA A.F.P.A Aquitaine
 18: CFA Leem Apprentissage Nouvelle-Aquitaine
 19: OF-CFA Insertion développement des ressources humaines Bx
 20: OF-CFA SAS LECOLE - IFP Bordeaux
 21: OF-CFA IPECM Bordeaux
 22: OF-CFA INSUP Bernon Bordeaux
- Bruges :**
 23: CFA de l'industrie (C.F.A.I.)
- Eysines :**
 24: CFA Le Végan
- Lormont :**
 25: CFA Hygiène Formations Pharmacie d'Aquitaine
 26: CFA Duccetet Aquitaine
- Mérignac :**
 27: CFA du Numérique
 28: Ecole technique privée Nochool
 29: OF-CFA Glottes-trotters Mérignac
- Pessac :**
 30: CFA Propreté-Hygiène-Environnement (IHNI)
- Talence :**
 31: CFA SANA sport, animation Nouvelle Aquitaine
 32: CFA de l'université de Bordeaux
 33: CFA IFRIA Nouvelle Aquitaine
- Lexique :**
 ANT CFA : antenne de CFA
 CFA : centre de formation pour apprentis
 CFA.A : centre de formation agricole pour apprentis
 OF-CFA : organisme de formation d'apprentissage

(*) centres de formation accueillant des apprentis au 31 décembre 2019

La réforme de l'apprentissage

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément réformé l'apprentissage pour le développer massivement à tous les niveaux de qualification. Cette loi offre la possibilité à tout organisme de formation de réaliser les actions de formation par apprentissage (et non plus exclusivement aux centres de formation d'apprentis - CFA).

Cette disposition proposée aux organismes de formation est assortie de plusieurs obligations, notamment :

- ◆ L'obligation de se déclarer en préfecture et d'inscrire dans leur objet l'activité de formation des apprentis. A ce titre, ils sont autorisés à utiliser le nom de centre de formation d'apprentis (CFA) et sont soumis à la législation et à la réglementation applicables aux organismes de formation, ainsi qu'aux dispositions spécifiques applicables aux CFA contenues dans le Code du travail.
- ◆ L'obligation d'être certifiés qualité, au plus tard le 31 décembre 2020 pour les CFA créés après la loi du 5 septembre 2018 et au plus tard le 31 décembre 2021 pour ceux créés avant la loi.
- ◆ L'obligation de rendre publics chaque année, si les effectifs concernés sont suffisants, les indicateurs suivants : taux de obtention des diplômes ou titres professionnels, taux de poursuite d'études, taux d'interruption en cours de formation, taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné à la suite des formations dispensées, valeur ajoutée de l'établissement, taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus.

Au-delà de l'action de formation, les CFA s'engagent à travailler à l'orientation des personnes souhaitant se diriger vers l'apprentissage, à accompagner les postulants dans la recherche d'un employeur, à informer les apprentis de leurs droits et devoirs, à garantir la sécurisation de leur parcours (en cas de rupture de contrat, l'apprenti peut prolonger sa formation au sein de son CFA pendant 6 mois), à les accompagner dans l'accès aux aides auxquelles ils peuvent prétendre, à faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap (obligation de nommer un référent handicap au sein du CFA), à favoriser la mixité des métiers, à encourager la mobilité européenne et internationale, à accompagner les projets de poursuite d'études...

Le financement des formations par apprentissage est assuré par les opérateurs de compétence (OPCO) depuis le 1er janvier 2020. Les CFA sont financés « au contrat », c'est-à-dire selon le nombre d'apprentis accueillis. Ce financement, déterminé par les branches au niveau national, dépend du coût du diplôme préparé.

Depuis la loi du 5 septembre 2018 et le décret n° 2019-317 du 12 avril 2019, les GRETA, groupements d'établissements publics locaux d'enseignement, se sont eux aussi ouverts à l'apprentissage et sont devenus CFA.

Dans l'académie de Bordeaux, le **GRETA-CFA AQUITAINE** est présent sur tout le territoire de l'académie.

Dans les EPLE, la **mixité du parcours** de l'élève a pour objectif de permettre le changement de statut d'un apprenant (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle continue) au cours d'un même cycle de formation afin de lui assurer une continuité de son parcours de formation. Elle offre la possibilité, par exemple, à un élève ou étudiant sous statut scolaire pour une période de sa formation, de la poursuivre en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Elle permet, à l'inverse, de penser le retour vers le statut scolaire après une rupture de contrat.

Cette mixité de parcours peut engendrer des organisations pédagogiques diverses, groupes de formation distincts scolaire/alternant ou groupe permettant l'accueil de publics mixtes. Elle peut ainsi se réaliser au sein d'un même établissement ou donner lieu à des partenariats avec d'autres établissements, organismes de formation ou CFA.

Les **campus des métiers** sont renforcés, afin de **favoriser les passerelles entre CFA et lycées**.

« Le campus des métiers et des qualifications est un réseau d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs, qui développent des formations initiales et continues, centrées sur un secteur d'activité ».

Chaque CFA peut adapter le contenu de sa formation aux besoins des entreprises sans autorisation administrative.

Source de données :

Les données présentées sont issues du système d'information des apprentis (SIFA) mis en place au niveau national depuis 2006. Cette base de données individuelles recense de façon exhaustive les apprentis inscrits et présents au 31 décembre de chaque année. Le champ couvert par SIFA est la France métropolitaine et les DOM (y compris Mayotte depuis 2011).

Définitions :

Les **apprentis** sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 29 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA.

La limite d'âge de signature d'un contrat d'apprentissage peut toutefois être reportée à 35 ans si :

- le nouveau contrat d'apprentissage se fait à la suite d'un précédent et en vue d'obtenir un diplôme supérieur à celui précédemment visé,
- si le précédent contrat d'apprentissage a été rompu pour une cause indépendante de la volonté de l'apprenti (cessation d'activité de l'employeur, faute de l'employeur ou manquements répétés à ses obligations, ou encore suite à l'incapacité physique et temporaire de l'apprenti).

La durée du contrat d'apprentissage va de 6 mois minimum à 3 ans maximum. Elle peut être adaptée et être supérieure à celle du cycle de formation, pour mieux tenir compte du parcours du jeune.

Les **entrants** en apprentissage sont les apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage, pour la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie. Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentis-

Sophie BATISTA